



**8<sup>ème</sup> FORUM INSULEUR**  
**(LA REUNION, 29 octobre – 1<sup>er</sup> novembre 2008)**  
***Déclaration commune***

Attendu que le tissu économique des îles est caractérisé par une mono-activité certaine, une faible diversification économique, une saisonnalité des activités, et une faible pénétration de l'innovation dans les entreprises ;

Attendu que les îles manquent de chercheurs, de laboratoires et de brevets ;

Attendu que, comparée à la situation de la R&D sur le continent, celle des îles est en position de recul, à l'exception des cas où les pouvoirs publics mènent une politique volontariste, ou d'autres où l'importance économique d'un secteur est telle que cela permet d'atteindre un seuil susceptible de créer ou de soutenir des activités de recherche ;

Attendu que l'innovation est devenue l'un des points cardinaux des politiques et des programmes au sein de l'UE, notamment au travers des Fonds structurels, les Aides d'Etat, ou encore le « CIP » (Programme Compétitivité & Innovation) ;

Attendu que le CESE a rendu, le 10/07/08, un avis sur "Une meilleure intégration dans le marché intérieur, facteur clé de la cohésion et de la croissance pour les îles"

Attendu que le Réseau ORATE va lancer une étude sur « Le développement des îles – Îles européennes et Politique de cohésion »

Attendu que les Institutions européennes ont décidé de prendre directement en considération la question des PME, à travers un « Small Business Act pour l'Europe » censé globalement leur faciliter la vie, et plus particulièrement leur simplifier l'accès à l'innovation ;

Attendu que la Commission a adopté le 03/09/08 une Stratégie pour la recherche et l'innovation européennes au service de la protection des écosystèmes marins et du développement d'activités maritimes durables ;

Attendu que la Commission a publié le 17/10/08, une communication intitulée « Vers des clusters de classe mondiale dans l'UE : mise en œuvre d'une stratégie d'innovation élargie ».

Attendu que 2009 sera l'Année européenne de la créativité et de l'innovation ;

## *Le Réseau INSULEUR :*

*Affirme que l'innovation doit être appréhendée de manière large, c'est-à-dire dans ses acceptions technologiques et non-technologiques. A cet égard, la préservation d'un savoir-faire ancestral constitue une dimension de l'innovation qui ne doit pas être négligée ;*

*Estime que la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'UE est une excellente occasion de renforcer la diversification des économies insulaires ;*

*Affirme que les îles disposent d'un environnement naturel favorable à l'innovation (énergies renouvelables, biotechnologies bleues...). Ainsi, dans la mesure où performance économique et innovation sont liées, les îles ont une grande marge de manœuvre ;*

*Demande que les politiques publiques aident les îles à développer les ressources énergétiques renouvelables, à inciter par la même les entrepreneurs à y avoir recours, et à promouvoir ainsi une utilisation efficace de l'énergie, tout en assurant la protection de l'environnement et la préservation des paysages naturels ;*

*Demande à ce que soit facilité l'accès des PME insulaires à la R&D, à travers par exemple des outils comme JEREMIE, mais encore en améliorant leur intégration dans des clusters qui doivent s'inscrire dans de véritables stratégies d'innovation régionales partenariales ;*

*Demande à ce que la recherche publique dans les îles soit renforcée afin de compenser les faiblesses de la recherche privée ;*

*Invite les institutions publiques, sur la base des actions envisagées par le Small Business Act pour l'Europe, à favoriser les démarches innovantes dans les PME insulaires communautaires en :*

- favorisant les coopérations entre ces PME, mais également avec leurs homologues de pays tiers ;*
- soutenant le renforcement des qualifications au sein des PME insulaires.*